

on remplit le pays de vices. Lorsqu'on atteint un certain point, on démoralise le peuple, on ouvre la porte à la contrebande et aux distilleries illicites. Il y a des étendues de plusieurs cents milles sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, où il n'y a que peu de maisons de douane; là, les petites embarcations trouveront de grandes facilités pour décharger leurs cargaisons, et du moment où on élève trop les droits, la loi est violée et la contrebande augmente. Je voudrais demander au Ministre des Finances, si en obtenant une augmentation de revenu par de nouveaux impôts sur les spiritueux, il ne lui faudra pas dépenser des sommes énormes pour protéger nos frontières, car il faut se rappeler que l'accise sur le whiskey est de 75 cts par gallon en or ici et de 70 cts en greenbacks seulement aux Etats-Unis, et de plus que nos distilleries dépendent en grande partie des Etats-Unis pour le blé dont elles se servent. Je ne serai donc pas surpris si l'augmentation des droits sur les spiritueux n'obtient pas le résultat désiré. L'Hon. Monsieur a introduit une mesure pour empêcher la falsification des liqueurs alcooliques; jamais une telle mesure n'a été si importante. Du moment que l'on a augmenté les prix des spiritueux, on offre pour ainsi dire une récompense pour l'invention d'un article qui ressemble aux liqueurs spiritueuses. Il est donc nécessaire d'adopter ce bill aussitôt que possible, car l'effet de la falsification des boissons serait très-pernicieux.

En présentant son budget, l'Hon. Monsieur a prétendu qu'il devait se montrer l'ami du pauvre, et qu'il allait augmenter le revenu d'une manière qui ne lui serait pas à charge. Il a aussi déclaré qu'il désirait protéger les masses du peuple, et obtenir une augmentation du revenu en imposant de nouvelles taxes sur les articles dont se servent les riches. Mais il ne paraît pas avoir réussi du tout, car son tarif, tel que d'abord présenté, pèse sur les pauvres, tandis que les taxes imposées sur les liqueurs exclusivement à la portée des riches, tel que le champagne, sont diminuées. Il est vrai que l'Hon. Monsieur s'est proposé d'imposer des droits spéciaux sur la soie et le satin, le velours etc., mais maintenant ce projet est abandonné.

Non-seulement le Ministre des Finances est exposé à ma critique, mais il trouve aussi que les grands organes du ministère, le *Globe* de Toronto et le *Herald* de Montréal ont ouvert leurs colonnes à ceux qui lui ont infligé un châtiment tel qu'on en a jamais infligé à un Ministre des Finances. Qui peut lire les exposés véridiques, publiés par les journaux que je viens de nommer, sans voir l'incapacité complète du Ministre des Finances de traiter les questions qui lui sont confiées.

Ce qui suit a paru dans le *Globe* du lundi le 20 avril :

IMPÔT SUR LES VINS.

" L'imposition de cette taxe n'affecte pas la consommation de manière à tromper l'attente du Ministre des Finances, qui espère en